VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Cora Morere vs Mme Annie Oestarly, veuve de Pierre Morere, et tutrice de Simon P. Morere.--No 92,350--Cour Civile de District--Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

...5 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'Ilet Cohn.

1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Ost, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910, et ainsi d'un jugement lu et rendu et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert à enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lots H et I mesurant chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Robert sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion en étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 144, borné par les rues Eagle, Ogden Général, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre E sur un plan d'arpentage daté du 2e décembre 1905, dressé par Chas G. Dreyfous, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 50 pieds dans le fond et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden, à une profondeur de 99 pieds 7 pouces et sur sa ligne de côté vers la rue Eagle à une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J cans l'ilet No 255, aux conditions de un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représentés par billets à recevoir datés de la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date et la stipulation et l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix comptant. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs

16 jun—16 17 24 31—août 7 14 16

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PETER DANIEL.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A. No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée succession de Peter Daniel, dossier No 91,289, ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et ainsi conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 13 juillet 1910, les dits ordres étant adressés à Joseph Onorato encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI le 16 août 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'Ilet No 336 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Nord Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse s'étendant au travers de la Promenade Carondelet sur lequel il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant environ cent pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Broad, et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois, d'après un devis et arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ainsi que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No Quatre contigu au lot No trois et mesurant comme suit trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet, il y a une profondeur sur le côté du lot No 4 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt six sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Uncas Lewis voyer.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges de la propriété, avec le pacte de non aliénation et toutes autres clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance subrogée devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dehors et en plus de ses enchères toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de cela, et les actes de vente desdites propriétés foncières doivent être passés pardevant Francis D. Chenbennet, notaire aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0/0 (sans portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

J. Arthur Charbonnet, avocat.
16 jui.—16 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germann--Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans. No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI, **MARDI, 26 JUILLET,** A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, daté et signé en 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon que ce soit dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues White (maintenant avenue Cleveland Depré et Canal et d'après un arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 18 février 1910 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ceci; ledit lot en portion de terre commençant à une distance de quatre vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de l'emoignage de l'avenue Cleveland et mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds aux pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du tout du lot No quinze, de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot contigu désigné par le No seize et trente-deux pieds près du fond et la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Larocenal à J. F. Tyrell, passé pardevant Case T. Semmat, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de vente pardevant Frederick Zengel, notaire. La vente subjecte au bail existant et les loyers réservés au vendeur sous au passage de l'acte de vente, un dépôt (sans intérêt) de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats
25 jum—25 26—jui 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 92 356—Succession de Lavinia Graham.

Vente en Partage d'un Site Splendidement Situé

POUR BATIR, AVENUE NASHVILLE,

L'Ilet des rues Perrier, Celeste et Arabella.

MARDI, 19 JUILLET.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Lavinia Graham, dossier No 92,356, ledit ordre rendu en cour ouverte le 9 juin 1910 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 19 juillet 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 4 dans l'Ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Plaquemines et Arabella, lequel lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les frais de l'acte de vente, incluant les frais de certificats pardevant Louis A. Martinet, notaire, un dépôt (sans portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Wm R. Ker, avocat.
Wm C. McLeod, curateur ad hoc.
18 jum—18 19 26—jui 3 10 17 19

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.

No 76,203—Cour Civile de District—Division A.

Propriété de Choix du Troisième District

No 1329 RUE KERLEREC,

Entre Marais et Villere.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 18 juin 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villeré et Columbus, désigné par la lettre D, sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès verbal d'une réunion de famille à cause des mineurs Bere, tenue pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, lequel lot de terre mesure trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Kerlerec sur cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais le séparant du lot C, et cent soixante pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot E, et trente pieds deux pouces et six lignes en largeur dans le fond le tout conformément audit devis.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, office, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des dits billets l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication, et ne doit pas recevoir les loyers de ladite propriété qu'après le passage de l'acte d'achat; l'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS
Encanteurs 235 rue Baronne.

19 juin—19 26—jui 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN.

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.
GUY & SAM STONE, Jr., vs JOHN C. STONE COMPANY, Ltd.
No 92,735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

VENTE DE RECEVEUR, A L'ENCAN.

Mardi, 19 Juillet 1910, à 11 A. M.

Des Effets de la Sash Door and Blind Manufacturing Plant de John C. Stone Company, Limited, Avenue Hagan, coin de la rue Melpomène.

Les effets consistent en machines pour ouvrages de Bois Cintrure, Pompes Sheppard, Moteurs électriques, Système de Sondeur et Collecteur de Poussière, Portes, Châssis, Persiennes de diverses grandeurs, Transoms, Moulures de divers genres, Quincaillerie, Clous, Bancs de travail, etc.

Aussi

Bois de charpente et Wagons à ressorts, Meubles de bureau, Coffre-fort en fer, Typewriter le Ball et le Droit d'opposition.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Guy et Sam Stone Jr. versus John C. Stone Company Limited, Dossier No 92,735, lecit ordre daté du 6 juillet 1910 et adressé à Louis Hufft, encanteur, j'offrirai à enchère publique, commençant à 11 heures A. M. MARDI le 19 juillet 1910, sur les lieux, avenue Hagan, coin de la rue Melpomène.

La liste peut être vue au Bureau de l'encanteur les effets peuvent être inspectés n'importe quel jour avant la vente par carte de l'encanteur.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux. Lesdites ventes devant être pour du comptant; ledit encanteur offrira en vente premièrement tous les effets mobiliers en gros, et ils seront adjugés, si les offres sont de deux tiers de leur valeur estimée sinon il procédera à les offrir en détail.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue Union.

H. W. Robinson, avocat pour M. R. Freeland, receveur.
8 jui.—8 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Daly.

No 91,433—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Une—Division C.

JE, LOUIS HUFFT, Encanteur— Bureau 826 rue Union, JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 28 juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la susdite affaire, vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia (ci devant Maunsel) et Clara, désigné comme partie du terrain No 3 du carré trois cent quatre-vingts, sur un plan lithographié dudit carré annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Herod jr, notaire en cette ville, le 26 mai 1887, laquelle partie dudit terrain mesure trente-deux (32) pieds cinq (5) pouces de façade rue Magnolia sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et a été acquis par Mme Elizabeth Weiss Daly le 24 juin 1900 d'Albert Huber par acte pardevant George Joseph Unterlerner, enregistré au bureau des transferts livre 200, folio 659.

Les améliorations se composent d'un cottage double ayant 4 chambres d'un côté et trois chambres de l'autre, et est maintenant loué $22 par mois, et portant le numéro municipal 2509-2511 rue Magnolia.

Conditions— Comptant, l'acquéreur déposant dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, payera les taxes de ville et d'Etat de l'année 1910 le coût de tous les certificats et de l'acte de vente; ledit acte de vente passé pardevant John Alexis Woodville, notaire en cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue Union.

Woodville & Woodville, avocats de l'administrateur.
2 jui—2 3 10 17 24 31—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Edouard Vorbusch.

No 93,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Une, Division B.

Maison de résidence simple et boulangerie No 824 rue Pemiston, contenant 5 chambres et magasin, grande écurie et boulangerie.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union— JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 30 juin 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci après décrite

1e Un morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Pemiston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 19 septembre 1892, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 5 novembre 1893, d'après lequel ledit terrain D commence à une distance de cent deux pieds du coin des rues Pemiston et Magazine et mesure quarante-trois pieds de face à la rue Pemiston sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Constance de cent quatorze pieds trois pouces et quatre lignes: de là il s'étend à angle droit du côté de la rue Magazine sur une ligne parallèle à la rue Général Taylor, et perpendiculaire à la rue Constance et est l'extrême arrière ligne dudit morceau de terre une distance de trente pieds; de là, il s'étend, à angle droit, du côté de la rue Pemiston, sur une ligne parallèle à la rue Magazine, et perpendiculaire à la rue Général Taylor une distance de soixante huit pouces, de là il s'élargit à angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Magazine, parallèle à la rue Général Taylor et perpendiculaire à la rue Constance, treize pieds, et de là s'étend à angle droit vers la rue Pemiston sur une ligne perpendiculaire à la rue Pemiston et parallèle à et plus proche de Magazine, une distance de quatre-vingt-six pieds six pouces et deux lignes jusqu'à l'endroit commençant rue Pemiston; et

2e Un autre morceau de terre situé dans les mêmes district et carré que le terrain ci-dessus décrit contigu au même sur la ligne la plus proche de la rue Magazine, ledit morceau de terre est désigné par la lettre E sur un plan d'Edgar Pilié et de George Grandjean, voyers, en date du 29 septembre 1888, annexé pour référence à un acte passé pardevant R. Rouen, notaire, en date du 16 octobre 1888 et mesurant d'après le dit plan comme suit: ledit morceau de terre est situé dans l'intérieur dudit carré à une distance de trente-six pieds de la rue Pemiston et quatre vingt huit pieds quatre pouces de la rue Magazine et immédiatement à l'arrière des terrains désignés par les lettres B et C sur le dernier dit plan de Pilié et de Grandjean, voyers et a une largeur en façade sur la ligne de terrain désigné par la lettre A sur ledit plan de treize pieds huit pouces sur une profondeur s'étendant vers la rue Général Taylor, entre lignes parallèles de soixante et un pieds six pouces et deux lignes: ledit terrain étant borné devant, sur le côté le plus proche de la rue Pemiston par un terrain désigné par la lettre A sur le plan de Pilié et de Grandjean, voyers, sur le côté le plus proche de la rue Magazine par lesdits terrains désignés par les lettres B et C sur ledit plan, et sur le côté vers la rue Constance, par le terrain ci-dessus décrit terrain D premièrement décrit; ledit terrain B est composé des extrêmes arrières des plusieurs terrains précédemment mentionnés B et C sur le susdit plan de Pilié et Grandjean, voyers.

Etant la même propriété acquise par Edouard Vorbusch, par achat, de Simon Hernsheim par acte pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 nov. 1894, inscrit dans le C. O. B. 158 folio 34.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent se composent d'une seule bâtisse à un étage, résidence et boulangerie, portant le No municipal 994 rue Pemiston.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur la partie à crédit de la vente attestée par des billets de l'acquéreur payables à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance subrogée aux droits du détenteur des billets l'acquéreur payant en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1910, le coût de tous les certificats et l'acte de vente passé pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il fera un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente entre les mains de

LOUIS HUFFT, Encanteur.
926 rue Union.

Burns et Prat, avocats.
2 jui—2 3 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau, Pupitre, 2 Underwood Typewriters, Machine pour additionner, Burrougs, Tiroir pour documents, Oranges, Tables, Bibliothèque à section, etc.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI le 27 juillet 1910 à 11 heures a. m. — sur les lieux, Chambre 1029 Batisse Maison Blanche il sera vendu à enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles de bureau, Coffre-fort en fer, Pupitre, Machine à additionner, Typewriters, etc., tout ci après inventorié et enregistré.

Conditions—Comptant.
Dart & Kernaz & Dart, avocats.
14 jui—14 17 23 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

Fonds de Magasin, Machines, "Blow Pipe System".

Un Lot de Rails en Fer de 16 lbs Traineaux, Meubles de Bureau, Typewriters, Pupitres. Environ 200 000 Pieds de Bois de Charpente (Chêne et Pin etc.), Fer Fondu, Fer Malléable, Acier, Clous, Fer Brut, Matériel de Peinture et des Centaines d'Autres Articles et Fournitures Nécessaires Utiles et Nécessaires dans les Affaires de la International Car Company.

W. W. Carre Company Limited vs La International Car Company.

No 92 695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juillet 1910, à 10:30 heures a. m., La Manufacture de la International Car Company, sur le Chemin de la Métairie, dans la ville de Bath, paroisse de Jefferson il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Le fond de magasin, certaines machines, divers, etc., le tout ci après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant
Dart, Kernaz & Dart, avocats.
14 jui—14 17 23 24 28

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 889 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,657, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certaine lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 1285 (entre dits l'Ilet No 184 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law, désignés sur un plan par L. Bourgeois, voyer, le 9 mars 1836, par les numéros 1, 4, 5, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces 2 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement et spéculation, les propriétés de ce genre sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les notes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 juin—19 26—jui 3 10 17 21

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Fronts vs les Mineurs George Oelking en Oblking et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le District Dannoy, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'Ilet No 11, compris entre la Promenade Bons Enfants (maintenant rue St-Claude) les rues Port, St-Ferdinand et Amour (maintenant rue Romparte) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville. l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs.
623 rue Gravier.

E. W. Hischow, avocat.
3 jui—3 10 17 24 31—août 4

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet.

Jeudi le 28 juillet 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Louis Louquer Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix huit terrains Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 185 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings burner", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet lot au nord des chantiers. Cet lot est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit. Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré, le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous "nash sticker", tuyaux, poulies, roches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mulets, lourds wagons à bons de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à ceux seulement pour leurs noms propres et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, à la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grande encouragement, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une somme de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle même et doit sûrement fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhic